



José TAVARES
Directeur, Vulture Conservation Foundation

Monsieur Didier KRUGER
Directeur Régional de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement Occitanie
1, rue de la Ciré administration – Bât. G
GCS 80002, 31074 Toulouse cedex

Zurich, 28 novembre 2017

Objet : Demande d'avenant à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 17 mai 2013 délivré à la LPO France

Monsieur le Directeur,

Au nom de la Vulture Conservation Foundation (VCF), je souhaite, par la présente, soutenir la demande d'avenant à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 17 mai 2013 autorisant l'antenne Grands Causses de la LPO France à procéder à l'introduction dans le milieu naturel de spécimens vivants nés et élevés en captivité appartenant à l'espèce gypaète barbu, *Gypaetus barbatus*, sur la période 2013-2020.

La VCF est informée que votre administration a délivré cette autorisation pour le site du Trévezel, sur la commune de Nant (Aveyron), et pour le site de Frepestel, sur la commune de Meyrueis (Lozère). Ces deux sites sont utilisés alternativement par la LPO. L'article 2 de l'arrêté dispose que le nombre d'individus lâchés ne peut excéder trois oiseaux par an en Lozère et six oiseaux par an sur les deux sites confondus.

La VCF s'est engagée à fournir annuellement un minimum de deux jeunes gypaètes barbus pour les Grands Causses, dans le cadre du programme LIFE GYPCONNECT et afin d'assurer la réussite de la réintroduction en cours. A la suite d'une très bonne année de reproduction des couples de gypaète au sein du réseau de reproduction en captivité (EEP), plus de trois poussins seront sans doute disponibles pour les Grands Causses. Ceci permettra d'assurer, lors d'années exceptionnelles de reproduction, qu'un plus grand nombre d'oiseaux soit distribué, et ainsi de compenser les éventuelles années de mauvaise reproduction en élevage. De plus, le fait de lâcher sur une courte période un plus grand nombre d'individus augmente les chances d'atteindre plus rapidement les objectifs fixés, en créant un noyau de gypaètes barbus reproducteurs dans la zone du programme LIFE GYPCONNECT.

Ainsi, pour assurer le bon déroulement du programme et afin d'harmoniser les conditions de réalisation des libérations sur les deux sites, notre fondation soutient la demande de modification de l'arrêté ministériel susvisé, formulée par la LPO, visant à augmenter jusqu'à six le nombre de spécimens qu'il est possible de lâcher par an sur le site de Frépestel. Le lâcher qui sera mis en œuvre au printemps 2018 se déroulera sur ce dernier site, justifiant le caractère urgent de cette demande.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma sollicitation et dans l'attente d'une réponse, qui je l'espère sera favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma respectueuse considération.

José Tavares, Directeur de la Vulture Conservation Foundation